

## Livre 2010 : Table ronde n° 5

### *Quels lieux de médiation et quels nouveaux modèles de prescription pour le livre ?*

**Jeudi 23 novembre 2006, 10h00-13h00 et 14h30-17h30**

**Société des gens de lettres**

#### **LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES : ETAT DES LIEUX**

Sous la nomenclature "manifestations littéraires" se côtoient différents types de manifestations dont les configurations prennent des formes multiples (foires, salons, rencontres, cafés littéraires, lectures...) et dont la spécificité commune actuelle est la présence de l'auteur au cœur de l'événement. Depuis les années soixante-dix, avec notamment le *Festival de la bande dessinée d'Angoulême*, créé en 1974, jusqu'au *Salon du livre de poche de Gradignan* créé en 2005, le nombre de manifestations n'a cessé de s'augmenter chaque année de nouvelles initiatives.

#### *Un succès croissant*

Au départ, elles ont souvent été envisagées dans un souci de développement de la lecture, à l'initiative d'associations, de libraires ou de bibliothécaires désireux de sortir le livre des lieux traditionnels et de l'amener sur la place publique. A l'époque, l'auteur n'était pas systématiquement au centre de ce dispositif. Conçues dans un esprit militant, comme la *Foire du livre de Brive* lancée en 1973 à l'initiative de l'association "Les amis du livre", ces manifestations se sont considérablement développées au fil des années, et ont été reprises par les collectivités territoriales.

A l'échelle nationale, il n'existe à ce jour aucun historique ni recensement des manifestations littéraires, aucune étude sur la place de l'auteur dans ces événements, ni sur leurs publics ou leur impact économique.

#### *Un soutien important du CNL*

Bernard Pingaud, président de la commission "Animations-associations" en 1982 et 1983 signalait dans un rapport à la Direction du livre et de la lecture<sup>1</sup> que le Centre national du Livre (CNL) soutenait en 1988 "plus de 50 salons, fêtes du livre ou festivals de toutes sortes" pour un budget de 610 000 €. En 2005, le bureau de la vie littéraire du CNL a reçu 323 demandes de subvention et apporté son soutien à 183 manifestations (56,66 % des dossiers reçus) pour un montant de 1 460 800 €. 50 % des aides étaient attribuées à des salons, fêtes et festivals, 27 % à des rencontres avec des écrivains, 20 % à des lectures en présence des écrivains et 3% à des manifestations diverses.

---

<sup>1</sup> Bernard Pingaud, *Le Droit de lire*, rapport à la Direction du livre et de la lecture, 1989.

## *Définir des critères de qualité*

Face à la multiplication des manifestations littéraires, des initiatives se mettent en place pour en définir les critères de qualité. Dès 1995, certaines agences régionales du livre se dotent d'une charte des manifestations littéraires, fruit d'une concertation avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre. A ce jour, il y en a quatre. Auvergne (1995) : *Charte à l'attention des organisateurs de fêtes du livre* ; Rhône-Alpes (2001) : *Charte des missions de service public des manifestations de promotion du livre et de la lecture*<sup>2</sup> ; Bourgogne (2002) : *Organiser un salon ou une fête du livre* ; Aquitaine (2004) : *Déontologie des manifestations littéraires publiques en Aquitaine* ; ou encore Midi-Pyrénées (2005) : *Charte des manifestations littéraires en Midi-Pyrénées*.

En mai 2005, la directrice de la Maison des écrivains, Sylvie Gouttebaron, et le directeur des *Correspondances de Manosque*, Olivier Chaudenson, réunissent plusieurs associations et structures interprofessionnelles en région afin de "clarifier les contours d'une véritable mission de service public pour ces événements et, par extension, ceux d'une véritable "action culturelle littéraire". C'est la naissance du *Manifeste des événements littéraires de création*<sup>3</sup>.

## *Préciser les champs d'intervention des différents soutiens*

- **Le CNL**

Au premier semestre 2005, le CNL a mené une réflexion visant à mieux préciser les champs d'intervention en matière d'aide à la vie littéraire, en particulier par rapport aux Directions régionales des affaires culturelles (DRACs) et aux collectivités locales.

Il a été rappelé que les politiques spécifiques touchant au livre sans relever de la vie littéraire étaient exclues du champ d'intervention du CNL, ainsi que les champs disciplinaires autres que le livre (spectacle vivant en tant que tel, arts plastiques) et certaines formes de manifestations : colloques, lectures (à l'exclusion de celles où les auteurs sont présents), prix, concours.

Dans l'examen des dossiers, des critères d'appréciation ont été établis : la commission "Vie littéraire" du CNL doit ainsi veiller à la qualité de la programmation, et à ce qu'elle s'inscrive dans un véritable projet littéraire, avec l'organisation de débats, de lectures et de rencontres en présence des auteurs. Elle se montre exigeante sur l'originalité et la capacité de renouvellement de la programmation comme des auteurs proposés, ainsi que sur l'effort d'innovation et de création, sans oublier le nécessaire professionnalisme de l'organisation et une prise en compte effective de la chaîne du livre (respect des auteurs, rémunérations des animateurs de débats et des auteurs en cas de prestation, place faite aux librairies indépendantes, etc.).

Le CNL concentre ainsi son action sur des manifestations phares ou de temps forts plutôt que sur celui d'activités à l'année, qui sont davantage du ressort des DRACs.

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1

<sup>3</sup> Voir annexe 2

- **Les DRACs**

Dans les DRACs, même si les pratiques peuvent différer d'une région à l'autre, selon les circonstances locales, les critères communs reposent sur les différentes chartes (Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne...): programmation culturelle originale, implication des professionnels de toute la chaîne du livre, notamment à l'échelon local, ou encore rémunération des auteurs pour leur prestation (hors dédicaces).

Sont aidées en priorité les manifestations qui reposent sur un réel partenariat entre les bibliothèques, les structures associatives et le secteur économique du livre et donnent lieu à un travail à long terme. De même les DRACs veillent-t-elles à ce que la librairie locale soit associée aux projets et à ce que soit respectée la loi sur le prix unique du livre dans les transactions.

Les DRACs financent des manifestations d'envergure et de portée nationale comme « Les lectures sous l'arbre » en Auvergne ou Le « Festival du Premier roman de Chambéry » en Rhône-Alpes, mais aussi des fêtes moins importantes qui ont su s'imposer par la qualité des rencontres organisées, comme la « Fête du livre de Bron » ou les « Cafés littéraires de Montélimar ».

- **Les SRLs**

Les structures régionales du livre, quant à elles, ne donnent pas de subventions, mais soutiennent les manifestations littéraires par la mise en œuvre d'initiatives de coopération, d'information, et de promotion.

En Franche Comté par exemple, « Les petites fugues » (festival de littérature contemporaine) sont l'une des manifestations conçues et organisées chaque année par le Centre régional du Livre, en partenariat avec une centaine d'acteurs du livre (bibliothèques, librairies, établissements scolaires, théâtres, structures culturelles) mobilisés dans tout le territoire de la région.

En Aquitaine, l'Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine (ARPEL) accompagne les manifestations littéraires de sa région et conduit ses propres actions en matière de vie littéraire (résidences d'auteurs, rencontres, journées d'études, stages sur la poésie contemporaine avec les CDI et les BDP...).

Les SRLs jouent donc un rôle crucial dans l'organisation et la coordination des manifestations littéraires : elles sont l'interlocuteur privilégié des différents maillons de la chaîne du livre.

## ANNEXE 1

### *Charte des missions de service public des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Rhône-Alpes*

#### PRÉAMBULE

Vecteur des idées et du savoir, outil privilégié de mise en œuvre de l'imaginaire et du rapport au monde, le livre est un élément fondamental de l'offre culturelle. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de faire en sorte que chacun, quels que soient son âge, son milieu social, son lieu de vie et son lieu de travail, puisse y accéder dans les meilleures conditions.

En ce sens, l'Etat et la Région souhaitent concourir au développement de l'offre de lecture et bien au-delà s'engager à veiller au bon fonctionnement de ce qu'il est convenu d'appeler la chaîne du livre.

Cette chaîne comprend l'ensemble des acteurs qui permettent au livre, œuvre de l'esprit et objet marchand, de trouver ses lecteurs. Elle est constituée de professionnels qualifiés : auteurs, traducteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires et documentalistes. Elle est seule garante de la circulation et de la diffusion d'une production de qualité assortie de conseils, d'échanges et de rencontres qui permettent au plus large public d'avoir accès au monde de l'écrit. La loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981 fixe une règle de base adaptée à ce bien culturel, régule pour partie les rapports entre les différents acteurs du livre et contribue fortement à garantir la diversité des œuvres de l'esprit et des canaux de leur diffusion.

Parmi les maillons de la chaîne du livre, il convient désormais d'intégrer de plein droit les manifestations publiques de promotion du livre et de la lecture. Les manifestations littéraires, les fêtes et salons du livre privilégient la présence d'auteurs, de libraires, de bibliothécaires et d'éditeurs et concourent ainsi à rendre vivant le livre, de même qu'à donner une visibilité et une vie publique à la production écrite. Ouvrant en complémentarité avec les lieux permanents du livre (librairies, bibliothèques), menant un travail approfondi et allant au devant des lecteurs, ces manifestations rendent le livre accessible à de nouveaux publics. Elles sont, en général, d'accès libre, dans l'esprit de la tradition française de gratuité de la lecture publique.

De fait, les manifestations de promotion du livre et de la lecture sont au croisement des enjeux qui déterminent la vie du livre : lieux de programmation artistique et culturelle forts, elles participent à un salutaire rééquilibrage de la diffusion des œuvres en prolongeant la durée de vie des livres ; lieux de diffusion de la création littéraire et éditoriale, elles participent du développement de la lecture ; lieux de ventes de livres, elles sont devenues un facteur non négligeable du marché local du livre et dynamisent son économie.

Constatant la place prise dans la chaîne du livre par ces structures de diffusion de la littérature et du savoir, l'Etat et la Région désirent soutenir, selon des dispositifs qui leur sont propres, des manifestations de qualité, harmonieusement réparties sur le territoire régional et sur l'année. L'Etat et la Région souhaitent ainsi contribuer à une meilleure qualification de ces événements, dans la perspective de constituer un réseau de manifestations de référence.

Les manifestations de promotion du livre et de la lecture reconnues et confortées dans leur action durable et leur identité propre seront en charge de missions de service public représentant un ensemble de responsabilités tant artistiques, que professionnelles, territoriales et sociales.

Cette charte se veut un document de référence présentant des orientations de travail et des objectifs à atteindre.

#### RESPONSABILITÉ ARTISTIQUE

On peut attendre des organisateurs d'une manifestation bénéficiant de fonds publics, qu'ils soient attentifs à élaborer une programmation culturelle traduisant une réflexion aboutie et la singularité d'une démarche artistique inscrite dans la durée.

Cette programmation, bâtie sur des choix cohérents, reflétera la diversité du panorama littéraire et éditorial contemporain. Elle donnera également un espace à la réflexion sur la création littéraire en tant que telle, à l'actualité du livre et à une relecture du patrimoine littéraire.

Chaque manifestation veillera au renouvellement de sa programmation, dans la fidélité à un projet culturel propre.

Les écrivains seront au cœur de la manifestation et en contact avec le public sous des formes variées : rencontres, débats, ateliers, proposés au cours et en-dehors de la manifestation principale.

D'autres artistes pourront également être accueillis. Le croisement des démarches et l'ouverture vers d'autres disciplines ou formes artistiques seront encouragés, y compris celles créées et diffusées par le biais des technologies de l'information et de la communication.

## RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les organisateurs des manifestations s'assureront de la viabilité du projet dont ils sont les porteurs en s'entourant de personnes compétentes, tant en matière de direction littéraire et artistique, de connaissance des milieux du livre, de gestion financière, de direction technique, que de médiation auprès des publics ou encore de communication et de relations avec la presse.

D'autre part, l'organisation d'une manifestation doit être une occasion privilégiée pour tous les professionnels de la chaîne du livre de travailler ensemble. La participation active de chacun au sein d'un comité de pilotage sera favorisée.

Les organisateurs veilleront au respect de la déontologie de la chaîne du livre et du rôle complémentaire de chacun de ses acteurs : auteurs publiés à compte d'éditeur et dont la qualité de l'écriture est reconnue par les professionnels du livre ; éditeurs prenant les risques de l'édition et assurant une diffusion et une distribution de leurs ouvrages dans un ensemble de librairies significatif ; libraires indépendants et bibliothécaires animant des services publics de la lecture, ultimes passeurs du livre au lecteur, apportant les uns et les autres leur connaissance de la diversité de l'offre éditoriale.

Les ventes de livres effectuées dans le cadre des manifestations respecteront la loi sur le prix unique du livre. Ces ventes seront majoritairement faites par des libraires pour leur propre compte.

Les auteurs invités à fournir une prestation seront défrayés et justement rémunérés. Le mode de rémunération choisi sera conforme à la législation sociale et à celle relative à la propriété intellectuelle.

La relation entre organisateurs et auteurs fera l'objet d'un contrat formalisé.

Il est de la responsabilité des organisateurs de manifestations de réunir les financements diversifiés, publics et privés, nécessaires à leur projet, de maîtriser l'exécution du budget et de s'assurer qu'une part significative sera réservée aux dépenses liées à la programmation culturelle et artistique.

La coopération entre manifestations culturelles sera recherchée, tant à l'échelle régionale que nationale ou internationale.

Des journées de formation et d'information pourront être organisées pour l'ensemble des professionnels contribuant au développement du livre et de la lecture et à la médiation culturelle. Le partenariat avec des organismes de formation habilités est recommandé.

## RESPONSABILITÉ TERRITORIALE

Les organisateurs de manifestations seront attentifs à collaborer avec les acteurs culturels, et en particulier avec les acteurs du livre, situés dans leur environnement géographique.

Le souci de l'irrigation et de l'aménagement du territoire en matière de livre et de lecture doit conduire à rechercher la meilleure répartition spatiale des manifestations sur l'ensemble de la région, voire au-delà, de même qu'à éviter des redondances néfastes ou des recouvrements de date entre plusieurs événements.

D'une façon générale, il conviendra de veiller à la pertinence et à la singularité des projets, en tenant compte de l'offre culturelle déjà existante.

Par ailleurs, les organisateurs auront à cœur de privilégier les initiatives " hors les murs " réparties sur l'ensemble de l'année, de manière à aller au devant des publics et à engager un véritable travail de fond sur un territoire élargi.

Selon la forme qu'ils jugeront appropriée, les organisateurs feront bénéficier les collectivités et les porteurs de projets situés dans leur zone d'influence, de leurs compétences, de leurs conseils, de l'accès à l'information spécialisée collectée et aux centres-ressources qu'ils auront constitués, voire aussi de leur assistance.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

Les organisateurs de manifestations de promotion du livre et de la lecture ont pour mission générale d'aider à mieux intégrer le livre à la vie de la cité, d'encourager la pratique de la lecture et de l'écriture ainsi que la fréquentation des lieux permanents du livre (bibliothèques, librairies) et de permettre aux publics les plus diversifiés d'avoir accès à la création littéraire et éditoriale. Ils contribuent ainsi à une nécessaire appropriation culturelle ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme et les exclusions culturelles.

Des formes adaptées de rencontres avec les écrivains seront mises en œuvre pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants.

Dans un but de démocratisation des pratiques d'accès à la lecture et à l'écriture, des partenariats seront noués avec les structures socioculturelles, éducatives et associatives. Il conviendra d'aller au devant de nouveaux publics de manière systématique et d'engager des démarches spécifiques en direction des publics défavorisés - personnes éloignées de l'offre culturelle, habitants des quartiers sensibles - comme des publics empêchés - personnes en détention, hospitalisées, handicapées...

Les actions menées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et les exclusions culturelles bénéficieront d'une réelle visibilité et d'une bonne intégration au sein de la manifestation. Ces actions auront été conduites par des professionnels et de préférence par des écrivains, afin de faire partager par de nouveaux publics l'expérience unique de la création qui, au-delà des nécessaires apprentissages, est à même d'ouvrir des horizons de vie.

*Document réalisé à partir des réflexions d'un groupe de travail composé de représentants du ministère de la Culture (DRAC Rhône-Alpes), de la Région Rhône-Alpes, de l'ARALD et des directeurs de fêtes et salons du livre de la région. © 2001*

## ANNEXE 2

Le 21 février 2006

# Manifeste du réseau des événements littéraires de création

### ◆ PREAMBULE

Dans un contexte de surproduction éditoriale, de floraison de « manifestations et fêtes » de toutes sortes, de confusions multiples (entre littérature et industrie du livre, entre transmission d'une parole singulière et promotion d'un produit), il nous est apparu urgent de formuler les missions et l'éthique des événements que nous organisons. En identifiant un certain nombre d'acteurs et de structures qui, au-delà de leurs singularités artistiques et territoriales, partagent une même volonté de renouvellement des formes, un même souci de responsabilité littéraire et professionnelle, il s'agit pour nous de clarifier les contours d'une véritable mission de service public pour ces événements et, par extension, ceux d'une véritable « action culturelle littéraire ».

Cette démarche d'échanges et d'identification vient compléter le travail ouvert par certaines structures interprofessionnelles en régions (CRL, Offices du livre...). Elle marque par ailleurs la création du premier réseau des « événements littéraires de création » réuni autour de valeurs communes et d'objectifs partagés.

Cette volonté d'expliquer nos missions doit aussi nous permettre de faire face à des problèmes communs (méconnaissance de nos métiers, dotations budgétaires insuffisantes, risque d'uniformisation des contenus...) et de développer ensemble des actions collectives.

Dans l'immédiat, ce manifeste est un premier moyen d'alerter la responsabilité des pouvoirs publics pour maintenir la qualité, le niveau d'exigence et la diversité de ces événements littéraires ancrés sur nos territoires respectifs.

### ◆ IDENTIFICATION DES EVENEMENTS LITTERAIRES DE CREATION

L'identification des « événements littéraires de création » nous a permis de rappeler un double préalable :

- Ces événements constituent un maillon à part entière de la chaîne du livre.
- L'écrivain et son oeuvre doivent constituer le coeur de la proposition artistique de ces événements.

Dans ce cadre, quatre grandes missions et valeurs structurent nos démarches. Ces missions se superposent en partie et se complètent pour former un tout.

### **La programmation**

Il s'agit d'un véritable travail qui exprime un projet culturel singulier, nécessite une indispensable indépendance artistique et renvoie à une responsabilité de diffusion de la littérature. Cette programmation doit défendre la littérature dans toute sa diversité (création contemporaine, actualité et relecture du patrimoine littéraire) tout en recherchant une cohérence d'ensemble. Par des choix éditoriaux affirmés, par une volonté de rééquilibrage médiatique, par une attention aux auteurs « en développement », par une recherche de sens, la programmation des événements littéraires de création prend toute sa place dans l'espace critique et l'économie du livre.

### **La médiation**

Cette étape consiste en l'organisation de moments de rencontres, d'échanges ou de pratique (lecture, écriture)... Les conditions de la rencontre avec le public passent par une préparation et un accompagnement (travail de terrain et mise en place de partenariats : réseaux culturels, éducatifs, associatifs, institutionnels...), par une réflexion sur les différentes formes de transmission de la parole de l'auteur, et donc par l'intervention d'animateurs professionnels.

### **La création**

La volonté d'élargir les publics, qui repose sur la qualité de la médiation et de la programmation, fait également appel à une exigence d'inventivité : à l'inverse de la promotion, la création met l'auteur dans une posture de transmission et l'engage parfois dans un véritable acte artistique, la création prend en compte un territoire et tend à éveiller la curiosité de nouveaux publics. Cette inventivité peut aussi passer par la mise en oeuvre d'un véritable processus de

création artistique à partir du matériau littéraire (performances d'auteurs, croisements artistiques), sans pour autant tomber dans un excès de spectacularisation.

## **La professionnalisation**

Pour réaliser ces événements, des compétences professionnelles spécifiques sont mises en oeuvre. Elles doivent être reconnues et ont un coût. Cette reconnaissance statutaire et financière s'applique notamment aux concepteurs, organisateurs, programmeurs, médiateurs, animateurs... Elle s'applique également aux auteurs qui doivent être justement rémunérés pour leur intervention dès lors que celle-ci ne peut être réduite à un simple acte de promotion.

### ◆ LES ACTIONS DU RESEAU DES EVENEMENTS LITTERAIRES DE CREATION

En complément de la diffusion de ce manifeste, notre réseau envisage d'ores et déjà plusieurs actions communes :

- Poursuivre notre réflexion collective autour de problématiques spécifiques : questions économiques et juridiques, statuts professionnels, rémunération des auteurs, élaboration de contrats-types... Ces échanges se dérouleront dans le cadre de réunions itinérantes lors des événements du réseau et donneront lieu à des présentations, à la Maison des écrivains, des travaux et des avancées du groupe.
- Définir différentes formes de coopérations entre les membres du réseau : envisager des co-productions sur des créations, faciliter la circulation au sein du réseau d'auteurs étrangers séjournant en France, créer des outils communs de communication...
- Se donner les moyens d'un archivage audiovisuel de la mémoire des événements littéraires (paroles d'auteurs, performances, créations littéraires inédites...). Ce réseau demeure ouvert à tous ceux qui, en France et à l'étranger, se reconnaissent dans les valeurs exprimées par le présent manifeste. La Maison des écrivains participe à la réflexion et apporte son soutien au réseau.

### Liste des premiers signataires au 15.03.06 :

Sylvie Gouttebaron / Maison des Ecrivains  
Olivier Chaudenson – Pascal Jourdana – Arnaud Cathrine / Les Correspondances de Manosque  
Cathie Barreau / Maison Gueffier - Le Manège - Scène Nationale de la Roche-sur-Yon  
Philippe Camand / ARALD  
Christine Carraz / Les Cafés Littéraires de Montélimar  
Nicole Combezou / CRL Auvergne  
Patrick Deville / MEET de Saint-Nazaire  
Colette Gruas – Brigitte Giraud / Fête du Livre de Bron  
Claude de Peretti – Marie-Dominique Russis / Association Libraires du Sud  
Olivier Poivre d'Arvor – Olivier Gluzman – Gauthier Morax / Le Marathon des Mots  
Jean-Marc Vidal – Carine d'Inca / Printemps du livre de Grenoble  
Annick Vigier / Centre Jean Giono  
Léonor de Nussac / Agence Régionale du Livre PACA  
Anne-Laure Cognet / Fête du livre de jeunesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux  
Bernard Magnier / Animateur et conseiller littéraire  
Régine Bidault / Les Nouvelles Hybrides  
Thérèse Jolly / Le Lieu Unique - Nantes